

On élabore ce programme en tenant compte de ces deux régimes et on en prévoit les dispositions particulièrement à l'intention des personnes qui ne peuvent et qui ne pourront, à cause de leur âge, se prévaloir des régimes de pensions à participation. Cela, je le répète, est conforme aux recommandations du comité spécial mixte. Parce que ce programme garantit un revenu et parce que les prestations augmenteront aux termes des régimes de pensions du Canada et de Québec, le fardeau qui retombera sur le Trésor fédéral sera presque complètement provisoire.

En utilisant la formule moderne de revenu garanti plutôt que le taux uniforme de majoration, nous estimons protéger le revenu à un niveau plus élevé en faisant la même dépense d'argent. Grâce à ce programme de revenu garanti, nous pourrions répondre de façon plus satisfaisante aux besoins des citoyens âgés, mais d'une façon réfléchie au point de vue financier et moins onéreuse pour le Trésor.

Je puis informer la Chambre qu'un tel programme sera soumis à l'approbation du Parlement à l'automne, après la rentrée.

Nous estimons qu'au début ce programme coûtera annuellement au Trésor quelque 225 millions de dollars. Nous sommes aussi en train d'étudier les mesures fiscales qui seront requises pour supporter le fardeau que ces avantages supplémentaires imposeront à nos finances nationales.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine agitation et un peu de déception que nous avons écouté le ministre nous faire sa déclaration, attendue depuis longtemps. Quoique le ministre ait dit, il est vrai, que nous serons saisis de cette mesure législative à l'automne en vue de notre approbation, il n'en reste pas moins que nous avions espéré nous en occuper maintenant.

J'aimerais que le ministre nous dise si cette prestation supplémentaire sera basée sur une évaluation des ressources, élément inacceptable, car sa déclaration n'était pas claire sur ce point. C'est à la suite de nombreuses instances du parti siégeant de ce côté-ci de la Chambre, mon parti, que le ministre a fait cette déclaration.

Une voix: Et de celles des députés libéraux de l'arrière-ban.

M. Rynard: Les libéraux de l'arrière-ban ont aussi insisté comme vient de le dire quelqu'un. Le gouvernement a fini par voir la lumière. Il est bon de constater que les membres de mon parti ont combattu constamment en faveur du relèvement de la pension

de vieillesse et si nous sommes satisfaits c'est d'avoir au moins réussi à obtenir que le ministre fasse la déclaration en question, même si cette augmentation est encore remise à plus tard.

Ce programme, lorsqu'il sera mis en œuvre, apportera à nos citoyens âgés une certaine satisfaction et un certain bonheur et dans un grand nombre de cas, pourvoira à leurs besoins fondamentaux. Comme notre parti a provoqué le vote sur cette question au début de la session, nous sommes jusqu'à un certain point heureux du résultat et très satisfaits de la mesure de justice qui, nous l'espérons, en découlera pour nos citoyens âgés. Toutefois, monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre si la hausse ne pourrait pas être mise en vigueur dès maintenant afin de pallier le coût élevé de la vie.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, toute annonce portant que le revenu de nos vieillards pensionnés va être augmenté mérite un accueil favorable à la Chambre. Je dois dire, cependant, que la déclaration tant attendue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au Parlement est extrêmement décevante. Tout d'abord, si ce programme renferme quoi que ce soit de valable et pouvant aider nos vieillards, il devrait entrer en vigueur dès maintenant. (*Applaudissements*)

Il ne suffit pas de dire aux vieillards du pays qu'on adoptera une mesure à l'automne, dont la date d'entrée en vigueur n'a pas été annoncée par le ministre. La proposition se résume, en somme, à accorder à nos vieillards une somme supplémentaire à des conditions différentes de celles qui leur donnaient droit à l'allocation actuelle de \$75 par mois. Le ministre emploie l'expression «revenu annuel garanti». Il laisse entendre dans sa déclaration que les modalités sont encore à établir. Mais les détails qu'il nous donne démontrent déjà qu'il y aura une évaluation des ressources sous un autre nom. Ce que le gouvernement propose, en somme, c'est que les vieillards pensionnés qui n'ont pas un autre revenu de \$30 par mois pourront, en vertu de ces nouvelles dispositions, avoir droit à une somme additionnelle allant jusqu'à \$30 par mois. Il s'agit d'une évaluation des ressources.

L'augmentation proposée est parfaite, à condition de ne pas tenir compte de la dignité humaine, pour ceux qui n'ont rien d'autre. Mais il y a au pays des milliers de vieillards qui, par suite de l'absence d'évaluation des ressources relativement aux pensions de vieillesse, ont fait de petites économies et ont un revenu global de \$105, \$110, \$115 par mois. Ces gens sont aujourd'hui dans une situation désespérée. Cette loi ne leur est d'aucun